

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Commune de SAINT FELIX DE REILHAC et MORTEMART

Arrêté N° MA-ARR-2024-016

23 avril 2024

OBJET : ARRETE PORTANT INDEMNISATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Indemnisation du commissaire enquêteur pour les enquêtes publiques lieu dit
" LA MEYNARDIE, BONOMAS-OUEST, LA FAURIE"

- Vu l'arrêté municipal du 20 février 2024 désignant M. Bernard MAUMELLE en qualité de commissaire enquêteur pour les enquêtes publiques ayant pour objet le déclassement puis l'aliénation des chemins ruraux dans les lieux dits " LA MEYNARDIE, BONOMAS-OUEST, LA FAURIE"
- Vu le rapport d'enquête et l'avis du commissaire enquêteur,
- Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R134-18 à R134-20
- Vu l'arrêté modifié le 25 avril 1995
- Vu la demande d'indemnisation présentée par Mr Bernard MAUMELLE

Considérant qu'il y a lieu de taxer les frais de vacations afférents aux enquêtes susvisées ainsi qu'il suit :

- Frais de vacations : 597 Euros
- Frais de déplacement : 180.40 Euros

TOTAL 777.40 Euros

ARTICLE 1 : Les vacations et frais ci-dessus visés sont taxés à la somme totale de 777.40 Euros. Le montant de cette indemnité sera versé sans délai à Mr Bernard MAUMELLE.

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée à MR Bernard MAUMELLE

Certifié exécutoire après affichage le
23/04/2024

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. Jean-François AUTEFORT

